

PROJET DE L'ITF SUR LES TRAVAILLEURS INFORMELS DES TRANSPORTS

RAPPORT D'ÉVALUATION RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les travailleurs des transports employés dans l'économie informelle constituent une section importante et diversifiée des travailleurs des transports dans le monde, surtout, mais pas exclusivement, dans les pays en développement. Ils font partie intégrante de l'industrie des transports.

Le projet ITF sur les travailleurs informels, mis en place il y a trois ans, a démontré qu'ils pouvaient être organisés en utilisant des stratégies variées et novatrices, qu'ils étaient capables de négocier collectivement et qu'ils avaient le pouvoir de mener des actions pour soutenir leurs revendications, si nécessaire. Le projet a également montré que les transports informels, bien que dominés par des hommes, n'étaient en aucune façon une activité exclusivement masculine. Des travailleuses informelles des transports sont présentes en nombre, mais surtout dans les segments inférieurs de l'industrie et dans des fonctions de services.



L'une des grandes réussites du projet a été de nouer des contacts avec des travailleurs informels des transports urbains de passagers par l'intermédiaire de syndicats affiliés à l'ITF choisis en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Il est aussi parvenu à faire une percée dans le secteur du transport longue distance de marchandises en Afrique.

Plus de 60 000 travailleurs informels des transports ont été nouvellement organisés ou ont rejoint la famille syndicale au cours du projet, les plus fortes augmentations étant liées à l'affiliation d'associations de travailleurs informels des transports existantes. Le projet est également parvenu à entrer en contact avec des femmes employées dans les transports informels et à les rendre plus visibles.

Le recrutement de femmes dans les syndicats – environ 3 500 en tout –, la formation de comités de femmes et l'élection de femmes à des postes de direction leur ont donné de la confiance et une voix au sein des organisations syndicales et, dans certains cas, à l'égard des autorités et/ou des employeurs.

Le projet a recouru à plusieurs innovations méthodologiques, la plus étonnante étant l'idée de travailler avec et au travers de « syndicats-mentors ». Cette approche a non seulement tiré parti de l'expérience et des capacités syndicales existantes, et a efficacement utilisé les ressources, mais elle a aussi fait naître de nouvelles compétences au sein des syndicats-mentors et des organisations parrainées. Il s'agissait d'une expérience et les participants ont tous attesté du pouvoir de l'apprentissage et de l'échange qui en ont découlé. Même si les succès fluctuent d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre pour différentes raisons, ce projet pourrait bien se révéler une méthodologie puissante et justifie d'être poursuivi.

D'autres innovations importantes sont l'utilisation du mappage pour présenter les dirigeants syndicaux aux travailleurs informels des transports et encourager leur recrutement, surtout auprès des travailleuses des transports ; la mise en place du blog pour des travailleurs informels des transports et l'adoption de la Charte des travailleurs informels des transports, offrant des possibilités et des points d'attention pour poursuivre les activités et la mise en réseau.

En général, les résultats du projet ont dépassé les attentes, atteignant les objectifs fixés et d'autres inattendus. Il convient de noter la mise en exergue des priorités actuelles de l'ITF, comme le bus à haut niveau de service (BRT) et la violence à l'égard des femmes, ainsi que les liens établis avec ces priorités.

De façon importante, le projet a permis de sensibiliser aux effets du BRT sur les moyens de subsistance des travailleurs informels des transports. Il a aussi montré à quel point la violence et la discrimination à l'encontre des travailleuses informelles des transports sont courantes. Un autre résultat « inattendu » pour l'ITF est la manière dont le projet a aidé à améliorer la réputation de l'ITF et la loyauté à son égard.

Il y a de nombreux problèmes persistants et occasions qui doivent encore être testés sur une période plus longue pour évaluer les effets et la durabilité. Par exemple, les syndicats peuvent-ils réussir la transition vers une représentation démocratique complète et équitable des travailleurs informels des transports au sein de leurs structures et de leur direction ? Le processus d'organisation peut-il être étendu pour créer une « base de membres » qui peut être activée en application des leviers de pouvoir de l'ITF ?

RECOMMANDATIONS

Pour veiller à la poursuite de la démarche, il est recommandé que l'ITF trouve des façons de continuer le projet pendant trois autres années. Qu'un nouveau projet puisse être mené ou pas, l'organisation des travailleurs informels des transports devrait toujours constituer une priorité et être intégrée aux stratégies et aux activités de l'ITF :

1. Inclure des travailleurs informels des transports aux activités prioritaires actuelles de l'ITF, surtout celles ayant trait au BRT et à la violence à l'égard des femmes. Chercher activement des occasions de le faire dans d'autres domaines stratégiques, en prévoyant les moyens appropriés.
2. Fournir des occasions au sein de l'ITF aux dirigeants des travailleurs informels des transports de démontrer l'importance et le pouvoir potentiel de l'organisation des travailleurs informels des transports, et le besoin d'obtenir des soutiens et des ressources. Largement diffuser l'information aux affiliés et au-delà.
3. Promouvoir positivement l'inclusion des travailleurs informels des transports à des postes de direction au sein des organisations affiliées (disposant de travailleurs informels membres) et au sein des structures de l'ITF, en apportant une attention particulière aux dirigeantes.
4. Soutenir la mise en réseau des travailleurs informels des transports en fournissant un soutien pratique en matière de communications et de partage d'expériences, et surtout surveiller et partager la façon dont la Charte des travailleurs informels est utilisée comme un point d'attention immédiat.
5. Être proactif et saisir des occasions de mettre en valeur le projet et le travail effectué auprès d'autres fédérations syndicales internationales (GUF), de la Confédération syndicale internationale, de l'Organisation internationale du Travail, auprès de réseaux de travailleurs informels et d'ONG sympathisantes, à propos de thèmes liés aux travailleurs de l'économie informelle.
6. Inclure des représentants des travailleurs informels des transports aux délégations et aux activités, par exemple, lors des prochaines négociations de la Conférence

internationale du Travail (2018-19) sur une norme relative à la violence sur le lieu de travail.

